



Essey-lès-Nancy, le 21 mars 2016

Nos réf. : Michel BREUILLE/Gilles
SAPIRSTEIN

Objet : Demande de subvention

Monsieur Gilles GOETZMANN
Président de l'association
Football Club d'Essey-lès-Nancy
Maison des associations
1 rue des Basses Ruelles
54270 ESSEY-LES-NANCY

Monsieur le Président,

Nous avons le regret de vous faire connaître que lors de sa séance du 14 mars dernier, portant notamment sur le vote du budget primitif 2016 et des subventions aux associations sportives, le leader de la liste minoritaire, M. Rémy LEINSTER a signifié l'impossibilité pour l'assemblée délibérante de voter une subvention au profit de votre association.

En effet, l'intéressé a informé que le code du sport dispose à son article R113-3 que :
« A l'appui de leurs demandes de subventions, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent doivent fournir les documents suivants :

1° Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos... Ces documents doivent être annexés à la délibération qui décide l'octroi de la subvention ».

En l'occurrence, le Conseil Municipal ne pourra subventionner votre association qu'au terme du 2^{ème} exercice clos, soit après le 31 décembre 2016.

Nous tenions à vous faire savoir que nous désapprouvons de tels procédés politiques qui vont à l'encontre du soutien au sport et des missions d'intérêt général auxquelles vous contribuez largement.

Par ailleurs, « prendre les enfants du club en otage » ne correspond pas aux valeurs que nous défendons et pour lesquelles nous avons été élus.

Cependant, nous vous informons que nous avons sollicité Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et Madame la Députée de la circonscription pour connaître si en l'absence de deux années d'existence, le Conseil Municipal peut s'affranchir de demander une pièce impossible à fournir par l'association à l'appui de sa demande de subvention.

Nous espérons rapidement trouver une solution afin que l'association « Football Club d'Essey-lès-Nancy » puisse poursuivre ses activités présentant à notre sens un intérêt communal manifeste pour les Ascéens sans rencontrer des difficultés financières.

Restant à votre disposition pour toute autre information que vous jugeriez nécessaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,



Michel BREUILLE

**L'Adjoint à la Jeunesse et
aux Sports**



Gilles SAPIRSTEIN